[INSÉRER LE NOM DE LA PREMIÈRE NATION]

**PRÉAVIS DE PROJETS DE LOI SUR LES RECETTES LOCALES ET INVITATION À PRÉSENTER DES OBSERVATIONS [ET PRÉAVIS DE L’ASSEMBLÉE PUBLIQUE]**

**[Note à la Première Nation : Les Premières Nations doivent s’assurer que le présent préavis contient également tous les renseignements supplémentaires exigés par les *Normes concernant les* *préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)*, établies par la Commission.]**

**LE PRÉSENT PRÉAVIS** est donnéconformément à l’article 6 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGFPN »).

La [insérer le nom] (la « Première Nation ») se propose d’édicter la *Loi sur les taxes d’aménagement de [insérer le nom]* *(20\_\_\_)* (le « projet de loi »).

DESCRIPTION DU PROJET DE LOI : Il s’agit d’une loi édictée en vertu du sous-alinéa 5(1)a(v) de la LGFPN [insérer une description du projet de loi].

Une copie du projet de loi peut être obtenue de la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous.

**Note à la Première Nation : Si le Conseil choisit l’alinéa 5.3a) des Normes concernant les préavis, le libellé suivant peut être utilisé dans ce préavis :** Une description des principaux éléments du projet de loi est accessible pour consultation sur le site Web de la Première Nation {*insérer le lien au site Web de la Première Nation*}.

Une copie [sélectionner le document applicable : du plan d’immobilisations à long terme OU du plan \_\_\_\_\_\_ OU de l’entente de services] qui a été utilisé pour appuyer le projet de loi peut être obtenue de la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous ou est accessible pour consultation sur le site Web de la Première Nation au {*insérer le lien au site Web de la Première Nation*}.

OBSERVATIONS ÉCRITES : Le Conseil de la Première Nation invite les intéressés à présenter des observations écrites au sujet du projet de loi. Si vous souhaitez présenter des observations écrites, elles doivent être reçues par la Première Nation à l’adresse indiquée ci-dessous au plus tard à [indiquer l’heure], le [indiquer la date limite]. Le Conseil prendra en compte toutes les observations écrites reçues conformément au présent préavis avant d’édicter le projet de loi.

**Note à la Première Nation : Si le Conseil choisit l’alinéa 5.3b) des Normes concernant les préavis, le libellé suivant peut être utilisé dans ce préavis :** SÉANCE PORTES OUVERTES : Le Conseil de la Première Nation fournira des renseignements sur le projet de loi lors d’une séance portes ouvertes qui aura lieu à [indiquer l’heure], le [indiquer la date], à [indiquer le lieu].

[*Remarque : Si le Conseil décide de tenir une assemblée publique, le préavis doit faire mention des date, heure et lieu de celle-ci. Le libellé suivant peut être utilisé :* assemblée publique : Le Conseil de la Première Nation étudiera le projet de loi lors d’une assemblée publique qui aura lieu à [indiquer l’heure], le [indiquer la date], à [indiquer le lieu].

ADRESSE ET PERSONNE-RESSOURCE : Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus de renseignements sur le projet de loi ou le présent préavis [ou l’assemblée publique], veuillez communiquer avec [insérer le nom/titre], à [indiquer l’adresse], par téléphone au [indiquer le numéro] ou par courriel à [indiquer l’adresse électronique].

Date : [indiquer la date du préavis]